Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le
ID : 085-218500387-20250224-DELCM2025_02_18-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DES BROUZILS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Jacqueline BLAIN, , M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Jocelyne GUIBERT
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU

Date de la convocation : 12/02/2025
Mme Jacqueline BLAIN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-02/18

OBJET : ADHESION A LA DEMARCHE « PREFERENCE COMMERCE »

Préférence Commerce est un dispositif d'accompagnement des commerçants pour l'amélioration continue de la qualité d'accueil et de services, proposé par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). Le label "Préférence Commerce" est remis aux commerçants sur la base d'une évaluation réalisée à partir d'un référentiel commun aux CCI.

Les points analysés avec le commerçant dans le cadre de cette démarche qualité pour obtenir le label sont :
- L'environnement et l'aspect extérieur du point de vente
- L'aspect intérieur du point de vente
- Le contact et la relation client, l'accueil client en magasin, au téléphone
- Les services proposés par le commerçant
- L'exploitation (actions de communication et marketing, gestion des ressources humaines, participation à la vie locale).

L'obtention du label se fait en 4 étapes via :
- Un diagnostic complet du commerce réalisé par un conseiller de la CCI, permettant d'identifier les points forts et axes de progrès.
- Une visite mystère dans le point de vente réalisée par un consultant indépendant afin de valider les actions réalisées.
- Un rapport détaillé de la visite avec les préconisations est remis par le conseiller commerce avec qui le commerçant poursuivra la démarche de progrès.
- A l'issue de la démarche, un comité de labellisation se prononce sur l'obtention du label, valable 2 ans

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le
ID : 085-218500387-20250224-DELCM2025_02_18-DE

Objectifs de l'action :
Préférence Commerce vise à améliorer la qualité d'accueil et de services dans les commerces et dynamiser l'activité dans ce secteur.
Ce label permet aux commerçants de :
- faire évoluer et dynamiser leur commerce,
- valoriser leur professionnalisme auprès de leur clientèle,
- fidéliser les clients actuels et gagner de nouveaux clients,
- se différencier de la concurrence,
- bénéficier d'une communication locale associée au label et d'une reconnaissance au niveau national

Sur proposition de la Commission Vie Economique, les membres du Conseil Municipal décident de reconduire l'opération pour 2025/2026. La CCI s'occupe de l'ensemble de la démarche.
Comme pour le précédent millésime, la commune prendra en charge 50% du coût de l'audit :
Coût d'audit pour un commerce : 240 euros HT / Prise en charge de 50% de la commune : 120 euros HT
Coût d'audit pour un restaurant : 270 euros HT / Prise en charge de 50% de la commune : 135 euros HT

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Jacqueline BLAIN

LE MAIRE,
Emilie DUPREY